



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Procès-Verbal de la séance du Lundi 07 Décembre 2020 à 18h30.

L'an deux mille vingt, le lundi 07 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, régulièrement convoqué le quatre décembre deux mille vingt pour une séance extraordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Nathalie PUIGCERVER, Mme M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absent excusé ayant donné procuration :
Sébastien PICOT pouvoir à Patricia ARNAUD

Absent excusé :

Absents :
Mme Amélie BENTO-BERNARDO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

M. le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, énonce les pouvoirs reçus et constate que le quorum est atteint : le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose à M. Henri DUTHIN d'être secrétaire de séance. Ce dernier a accepté et Monsieur le Maire l'en a remercié.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée et le caractère exceptionnel de sa convocation :

- **Approbation du procès-verbal** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du jeudi 05 novembre 2020.

- **Finances** :

- **Délibération n°2020/12/93** – Délibérations financières – Décision modificative N° 6 - Budget Communal 2020.
- **Délibération n°2020/12/94** – Délibérations financières – Décision modificative N°2 – Budget Annexe Forêt 2020.

- **Administration Générale :**

- **Délibération n°2020/12/95** – Avenant au Bail de location du pylône TDF des Jaugas.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente du jeudi 05 novembre 2020 :**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente du Jeudi 05 novembre 2020.

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Jeudi 05 novembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Finances :**

- **Délibération n°2020/12/93** – Délibérations financières – Décision modificative N° 6 - Budget Communal 2020.

Le rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée.

Décision modificative N° 6 :

Il est rappelé que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

EXPOSE DES MOTIFS

La présente décision modificative N°6 au budget communal de l'exercice 2020 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte de la consommation finale des crédits.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres ainsi que des virements de crédits d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Cette décision modificative N°6 intervient parce que le budget d'investissement 2020 de notre commune a été voté par chapitre mais a été saisi et transmis à la Trésorerie par opération. Il convient, par ailleurs, pour clôturer définitivement le chantier du centre bourg d'opérer des virements de crédits comme suit :

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	2003	/	/	Opération Centre Bourg 2	- 50 000
Total						- 50 000

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	1701	/	/	Opération Centre Bourg 1	+50 000
Total						+50 000

PROPOSITION :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision Modificative n°6 au budget 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'AVENSAN et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'approuver la décision modificative N° 6 telle que présentée.

- **Délibération n°2020/12/94 – Délibérations financières – Décision modificative N°2 – Budget Annexe Forêt 2020.**

Le rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée.

Décision modificative N° 2 :

EXPOSE DES MOTIFS

La présente décision modificative N° 2 au budget forêt de l'exercice 2020 concerne des opérations d'ordre qui correspondent à des opérations purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent et sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

La commune s'est portée acquéreur en Juin 2017 d'un Rotofil de la marque STIHL pour un montant de 737.22€ qui a été payé au compte 2158 de la section Investissement du budget annexe Forêt de notre commune.

Ce bien a été intégré dans l'actif immobilisé de la commune sous le numéro d'inventaire : MAT003A17.

Il convient désormais de procéder à la cession de cet outillage et de le sortir de l'actif. Pour ce faire, il faut passer des opérations d'ordre sur des comptes qui n'ont pas été ouverts au budget et qu'il convient d'ouvrir.

Il est proposé d'opérer des virements de crédits comme suit :

BUDGET ANNEXE FORET – section de fonctionnement

COMPTES A OUVRIR

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
042	675	737,22	77	775	250,00
			042	776	487,22
	total	737,22		total	737,22

BUDGET ANNEXE FORET – section d'Investissement
COMPTES A OUVRIR

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
040	192	487,22	040	2158	737,22
					0,00
			024		-250,00
	total	487,22		total	487,22

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 au budget annexe Forêt 2020 telle que définie dans les tableaux ci-dessus.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE

- D'approuver la décision modificative N°2 Budget annexe Forêt telle que présentée.

Les conclusions sont mises aux voix.

- Administration Générale :

- **Délibération n°2020/12/95** – Avenant au Bail de location du pylône TDF des Jaugas.

Le rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Patricia ARNAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération N° 2016/09/79 du 30 Septembre 2016, le conseil municipal de la commune d'Avensan a signé avec TDF, société qui loue un terrain sur la Commune d'AVENSAN où est édifié un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

TDF Télé Diffusion de France est une entreprise du secteur numérique et audiovisuel possédant une plateforme hertzienne multi-formats et multi-supports pour gérer et distribuer les contenus vidéo, audio et les données de ses clients vers tous types de récepteurs. Diffuseur et concepteur historique français de réseau télécoms, TDF se place aujourd'hui dans le sillon des nouvelles technologies numériques : TNT connectée, vidéo à la demande, télévision de rattrapage, RNT, médias sur le web, points hauts, toits terrasses, connexions ultra haut débit, datacenters... . Ses filiales lui permettent de s'impliquer dans des domaines tiers tels que la radio numérique, la diffusion web, l'information trafic en temps réel...

Ses clients principaux sont :

- Les chaînes de télévision (diffusion numérique auparavant analogique),
- Les stations de radio (diffusion analogique et numérique, traitement du son...);
- Les opérateurs de téléphonie mobile (prestations d'accueil sur site, datacenters, de maintenance, de mesures...).

TDF occupe, par ce bail une partie de la parcelle A 267 et de la parcelle A 268 dans le secteur des Jaugas, sur une emprise de 196m² depuis le 30 Septembre 2016 dans le cadre d'un contrat de location.

Ce bail a été consenti pour une durée de 12 années à compter de sa signature par les parties soit le 30.09.2016 jusqu'au 30.09.2028 moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de deux mille cinq cent euros (2 500 €) net.

La société TDF a repris contact avec M. le Maire afin de proposer un avenant à ce bail moyennant une augmentation du loyer annuel d'un montant de 653 € pour 10 années supplémentaires à compter du 04 décembre 2028, voulant ainsi s'inscrire dans une pérennisation du site et ayant acté la fin de non-recevoir donnée par M. le Maire à la proposition d'achat de la société TDF. Le montant du loyer annuel est ainsi porté à 3153€ au lieu de 2500€ dès la signature de l'avenant.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au bail de location signé avec la Sté TDF le 30 Septembre 2016 pour une durée de 12 années, actant ainsi une augmentation de 653€ net /annuels du montant du loyer annuel à compter de la date de la signature de l'avenant et jusqu'en 2038.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AUTORISE

- M. le Maire à signer l'avenant au bail de location avec la Sté TDF pour une durée de 10 années tel qu'annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.